

CIKELA

Bulletin mensuel d'information de l'APCAM, N°27, Novembre 2008



**Assemblée
Permanente des
Chambres d'
Agriculture du
Mali**

SOMMAIRE

- Organisation de 4 ateliers de formation par l'APCAM sur «L'approche filière et la chaîne des valeurs », du 06 au 19 novembre 2008 ;
- Lancement de la campagne de vaccination du cheptel national 2008/2009.

Organisation de 4 ateliers de formation par l'APCAM sur « L'approche filière et la chaîne des valeurs », du 06 au 19 novembre 2008

Du 06 au 19 novembre 2008, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) a organisé 4 ateliers de formations sur « l'approche filière et la chaîne des valeurs. »

Il s'agit des sessions de formation des :

- Cadres de l'APCAM, les 06 et 07 novembre 2008 ;
- Elus de Baabahu jici (organisation des producteurs de blé de Diré), le 10 novembre 2008 ;
- Membres de la Table Filière Blé de Diré, le 12 novembre 2008 ;
- Membres du Comité National de Concertation sur le Filière Blé (CONAFIB), le 19 novembre 2008 ;



Participants à la formation des cadres de l'APCAM

Ces formations, financées par l'Union des Producteurs Agricoles Développement International du Québec (UPA-DI), s'inscrivaient dans le cadre de l'appui institutionnel de cette organisation canadienne à l'APCAM.

Elles avaient pour objectifs de :

- Mettre en commun les connaissances des participants et des formatrices sur les notions d'approche filière, d'inter profession et de chaîne des valeurs ;
- Échanger sur les expériences Maliennes et québécoises en matière d'organisation et de fonctionnement en filières ;
- Apprécier le degré d'organisation de la filière blé au Mali et de ses réalisations ;
- Cerner les opportunités et les obstacles qui se présentent à la filière blé au Mali dans la conjoncture actuelle.

Les thèmes abordés au cours de ces formations sont :

- Les concepts filière, interprofession, chaîne des valeurs, comité de coordination et de développement ;
- L'encadrement législatif au Mali et ailleurs ;
- Les expériences Malienne et Québécoise en matière de filières ;
- Les facteurs de réussite et les causes possibles d'échec ;
- Le portrait et le bilan de la filière blé au Mali ;
- Le plan de développement stratégique de la filière Blé ;
- Les opportunités et les défis de la filière blé dans la conjoncture actuelle.

Les formations ont été dispensées par deux formatrices de l'UPA-DI et le conseiller en charge de la filière blé au Mali. Pour la pérennisation et la diffusion de ces formations, un cadre de l'APCAM et un cadre de la Chambre Régionale d'Agriculture de Sikasso ont bénéficié des compétences de formateurs. Il est prévu entre autre une formation des membres de l'Assemblée Consulaire de l'APCAM consécutivement à sa prochaine session prévue en décembre 2008.

Encadré 1 : différents concepts, une même approche : la filière

CONCEPTS	RÔLES DE L'ÉTAT	DÉFINITION	ENCADREMENT LÉGISLATIF	EXPÉRIENCES MALI	AUTRES EXPÉRIENCES
INTER-PROFESSION	<p>L'État délègue ses pouvoirs aux interprofessions pour l'élaboration de stratégies et d'actions en appui au développement de l'agriculture.</p> <p>L'État nomme les membres de l'interprofession et définit le rôle et pouvoir de l'interprofession.</p>	<p>Réunit des représentants d'organisation représentative de professionnels exerçant des métiers liés entre eux (filière) et traitant d'un même produit sur un territoire défini.</p> <p>Ces acteurs élaborent des stratégies communes à partir d'une volonté démocratiquement définie et bénéficiant, à ce titre, dans certains pays, d'une large délégation de pouvoirs de la part des gouvernements.</p>	<p>D'origine française, les interprofessions sont encadrées par une loi en France, au Sénégal et au Mali. La loi française prévoit que les accords convenus par l'interprofession et visant à renforcer la compétitivité des produits s'appliquent à l'ensemble des opérateurs d'une filière. Au Sénégal, la définition des pouvoirs et responsabilités des interprofessions est en marche.</p> <p>Au Mali, depuis 2006, la Loi d'orientation agricole (LOA) consacre la responsabilité des organisations interprofessionnelles agricoles dans la gestion et le développement des filières agricoles. La LOA définit la composition et le mandat des interprofessions (art. 174). Les modalités de création d'une interprofession sont fixées (art. 175). Une seule organisation interprofessionnelle par produit est reconnue par l'État (art. 176). L'État peut mettre en œuvre des mesures incitatives pour renforcer la compétitivité des produits (art. 177). Les modalités de suivi et de contrôle des activités d'une interprofession sont décrétées, tel que mentionné dans la LOA.</p>	<p>Inter-professions maliennes :</p> <p>Coton, riz, blé, etc.</p>	<p>Accord Interprofession échalote France</p> <p>Producteurs et distributeurs</p> <p>L'accord définit les règles de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • calibre/marché • contrôle du respect/accord • durée de l'accord
TABLE FILIÈRE	<p>Au Québec : le gov. participe aux activités des tables et peut donner un appui financier pour l'opération d'une table.</p> <p>Au Mali : Loi d'orientation agricole (LOA n° 06-045), chapitre VII, article 119, Financement agricole, on y prévoit la mise en place d'un Fonds National de développement pour, notamment, financer la promotion des filières agricoles.</p>	<p>Instrument ou lieu de concertation des acteurs de tous les maillons (production, transformation, distribution et autres) d'une filière agroalimentaire d'un secteur donné.</p> <p>Permet aux acteurs d'identifier des moyens afin de réaliser des actions concrètes pour relever les défis dans un secteur agroalimentaire donné.</p>	<p>Aucun encadrement législatif au Québec. Le fonctionnement des tables est soumis à une réglementation adoptée par les membres administrateurs, notamment en ce qui concerne la représentativité des différents maillons d'une filière au sein d'une table et les politiques de fonctionnement.</p> <p>Au Mali : La décision (06-211/GRT-CAB) définit les responsabilités et la composition de la filière blé de la région de Tombouctou.</p> <p>Le décret (08-112/PM-RM) formalise la création du CONAFIB et définit sa mission, sa composition et son fonctionnement.</p>	<p>Comité national de concertation sur la filière blé : CONAFIB</p> <p>La filière blé, région de Tombouctou</p>	<p>Table filière caprine Québec : Réunit des producteurs, transformateurs industriels et artisans et représentants du MAPAQ. Réalise des activités d'information et de promotion du fromage de chèvre pour développer les parts de marché et la production de lait de chèvre.</p>
CHAMBRE DE COORDINATION ET DE DÉVELOPPEMENT (CCD)	<p>Aucune implication du gouvernement dans les activités courantes. À titre de législateur, c'est le gouvernement qui veille à la définition et au respect de la loi.</p>	<p>D'origine québécoise, la CCD est un instrument de concertation entre acteurs et partenaires d'une filière agroalimentaire pour optimiser la mise en marché d'un produit. Une CCD doit réunir des partenaires d'au moins deux maillons d'une filière.</p>	<p>Une CCD est encadrée par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., C.M-35.1) au Québec. Une CCD est décisionnelle et les actions s'appliquent à toutes les personnes visées. Les personnes visées par les décisions d'une CCD peuvent contribuer financièrement à la réalisation des activités.</p>		<p>La CCD réunit des producteurs et des distributeurs québécois dans le secteur des fraises et framboises. La CCD réalise des activités de promotion et de recherche pour faire face à une concurrence internationale.</p>
CHAÎNE DE VALEUR	Aucun.	<p>Les maillons d'une entreprise qui participent à la création de la valeur, à l'obtention d'un avantage compétitif. (Michael Porter, 1982) ou une alliance verticale d'entreprises ou de producteurs, impliquées dans la desserte d'un marché, en vue de générer des profits accrus. Les fournisseurs en amont ou en aval de la production peuvent être des partenaires.</p>	<p>Aucun encadrement législatif. C'est une approche de management, un style de gestion en vigueur dans plusieurs entreprises. Toutes les composantes d'une entreprise ou différentes entreprises (alliance) sont interpellées dans une recherche d'efficacité et d'actions créatrices de valeur. Une convention entre un groupe restreint d'acteurs et partenaires impliqués dans une chaîne de valeur est convenue, voire signée sur une base volontaire, pour une période déterminée.</p>		<p>Pommes : Ontario, Canada Partenariat Pomiculteurs-transformateurs Projet de transformation Introduction / nouveau produit Pommes pré coupées</p>

Source : Cahier du participant aux formations

Campagne de vaccination du cheptel national 2008/2009

La cérémonie de lancement de la campagne de vaccination du cheptel national 2008/2009 s'est déroulée le vendredi 07 novembre 2008 dans le marché à bétail de Niamana (commune VI du District de Bamako), sur la route de Ségou.

La cérémonie a été présidée par le Président de la République, Son Excellence Amadou Toumani TOURE, en présence du Ministre de l'Élevage et de la Pêche et d'autres membres du Gouvernement, du Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), des responsables des services techniques et des organisations professionnelles d'élevages.



Foule à l'accueil du Président de la République

Cinq interventions ont marquées cette cérémonie. Il s'agit de l'intervention du :

- Maire de la Commune de Kalabancoro ;
- Président du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires;
- Vice-président du marché à bétail de Niamana;
- Président de l'APCAM;
- Ministre de l'Élevage et de la Pêche.

Le Président de l'APCAM, Bakary TOGOLA, dans son intervention a invité tous les éleveurs et leurs organisations à redoubler d'efforts d'une part dans la lutte contre les feux de brousse, le stockage du foin et des résidus de récolte pour l'alimentation du cheptel et d'autre part à soumettre les animaux à la vaccination pour dépasser les résultats de la dernière campagne.

Aussi, il a demandé aux éleveurs et aux marchands de bétail de mieux s'organiser pour l'exportation de la viande de préférence au détriment de l'exportation des animaux sur pied. Il a sollicité les Autorités pour assister la profession afin lever les principaux obstacles liés à la qualité et à la commercialisation de la viande.

Le Président de l'APCAM a enfin remercié le Président de la République et le Gouvernement pour leur engagement en faveur du secteur rural en général et de l'élevage en particulier.



Le Président de l'APCAM lors de son intervention

Le Ministre de l'Élevage et de la Pêche, Madame DIALLO Madeleine BA a rappelé l'effectif du cheptel national et sa contribution dans la vie socio-économique (voir encadré 2).

Elle a signalé que la qualité des activités de surveillance épidémiologique a permis au Mali d'être déclaré par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) pays indemne de l'infection de peste bovine en Mai 2006. Durant les trois précédentes campagnes de vaccination, un accent particulier a été mis sur la péripneumonie contagieuse bovine, principale maladie qui affecte de nos jours l'élevage bovin. Cela a permis d'atteindre taux de couverture vaccinale de 80% contre cette maladie.

Elle a précisé que la présente campagne va concerner les épizooties majeures qui continuent de sévir périodiquement au Mali. Il s'agit de : la péripneumonie contagieuse bovine, la fièvre aphteuse, les pasteurelloses bovine et ovine, le charbon bactérien, le charbon symptomatique et la maladie de Newcastle.

Dans ce cadre, le Ministre de l'Elevage et de la Pêche a annoncé que dix (10) nouveaux parcs de vaccination seront construits, les équipes de vaccination seront renforcées en matériel de froid pour assurer une bonne conservation des vaccins, et en moyens logistiques avec 5 véhicules tout terrain et 30 motos supplémentaires.

Elle a enfin exhorté les éleveurs à faire vacciner massivement les animaux contre les principales maladies conformément à la réglementation en vigueur.



Le Ministre de l'Elevage et de la Pêche lors de son intervention

Après ces communications, le chef de l'Etat a inoculé les premières doses de vaccin chez un bovin, un ovin et une poule.



Inoculation symbolique d'une dose de vaccin par le Président de la République (Photo AMAP)

Encadré 2 : L'élevage au Mali

En chiffre :

- Bovins : 8.141.000
- Ovins : 9.761.000
- Caprins : 13.593.000
- Équins : 357.000
- Asins : 807.000
- Camelins : 852.000
- Porcins : 71.800
- Volailles : 70.000.000

Contribution à l'économie :

- Produit Intérieur Brut : 11%
- Production du secteur rural : 24%
- Revenu des populations rurales pour : 80% dans les systèmes pastoraux et 18% dans les systèmes agro-pastoraux
- Recettes d'exportation pour : 20% par an
- Place dans les produits d'exportation : 3^{ème} après l'or et le coton

Source : Ministère de l'Elevage et de la Pêche

Le bulletin Cik?la est publié par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15 - BP : 3299
Bamako/Mali Tél : +223 20 21 87 25
Fax : +223 20 21 87 37

Il peut être téléchargé sur le site web de l'APCAM à www.apcam.org

Pour avoir un abonnement gratuit ou faire des commentaires, veuillez vous adresser à cikela@apcam.org

NB : Les lecteurs peuvent faire circuler ou reproduire cette publication, à condition de préciser la source.